

Y.Cld
MINISTRE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME



Institut National de Formation Judiciaire

ECOLE DU PERSONNEL PENITENTIAIRE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



CONCOURS DIRECT- CYCLE MOYEN SUPÉRIEUR

SESSION DE DECEMBRE 2022

EPREUVE DE : ORGANISATION DE LA JUSTICE PENALE

Durée : 03 heures

Coefficient : 03

SUJET : répondez aux questions suivantes :

1- Comment appelle-t-on l'acte par lequel le juge d'instruction, dans le cadre d'une procédure d'information confie des missions à accomplir à des officiers de police judiciaire ou à des magistrats ? dans quel cas peut-il y recourir ? sous combien de formes l'acte peut-il être délivré ?

2- Face à un procès-verbal d'enquête préliminaire, combien de type de décisions peut prendre un Procureur de la République ?

3- Quels sont les délais impartis au juge d'instruction pour clore :

- a) Une procédure correctionnelle ?
- b) Une procédure criminelle ?

4- Quelles ^{scat} les juridictions compétentes pour juger les infractions commises par un mineur ?

5- Qu'est-ce qu'une contrainte par corps ? dans quel cas l'on y recourt ?